



*Bulletin officiel de
l'Association des descendants
de Paul Vachon
(Familles Vachon et Pomerleau)*



Le village de Deschambault est situé dans la partie est de la municipalité. Il tient son origine de la seigneurie de Chavigny, concédée en 1640 par la Compagnie de la Nouvelle-France. En 1671, Jacques-Alexis Fleury, sieur Deschambault, épouse l'héritière de la seigneurie et il en devient propriétaire en 1683 par un échange de terres. Il donne alors son nom à son nouveau domaine. La paroisse Saint-Joseph-de-Deschambault est fondée en 1713 et érigée canoniquement en 1753. ...

TABLE DES MATIÈRES

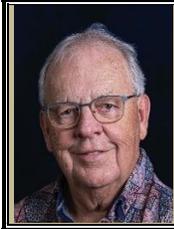
| | |
|---|----|
| <i>Mot du président M. Maurice Vachon</i> | 3 |
| <i>Des Vachon de la région Pessamit par Léandre Vachon</i> | 4 |
| <i>Contrat de mariage de Marie-Angélique Vachon, arrière-petite-fille de l'ancêtre Paul</i> | 7 |
| <i>Déroulement du rassemblement du samedi 26 août 2023</i> | A |
| <i>Convocation à l'Assemblée générale annuelle de 2023</i> | B |
| <i>Préinscription avant le lundi 24 juillet 2023</i> | C |
| <i>Se rendre à la salle municipale au 107 rue de la Salle à Deschambault</i> | D |
| <i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022</i> | 11 |
| <i>Rassemblement et visites</i> | 17 |
| <i>L'historique du village de Deschambault</i> | 18 |
| <i>Conseil d'administration</i> | 19 |

Nouveau mot de passe du site Internet de l'association

Le mot de passe pour l'accès privé aux membres à compter du 1^{er} juillet 2023 sera « inondations ». Vous trouverez le lien **Accès privé aux membres** au bas de chaque page du site Internet de l'association.

Nouveaux membres depuis février 2023 : M. Georges Lafond, Saguenay; Mme Monique Vachon, Berlin NH et M. Bernard Pomerleau, Montréal.

Si vous voulez connaître davantage les activités des autres associations de famille du Québec, vous pouvez consulter le bulletin de la Fédération des Associations de Familles du Québec <https://fafq.org> et cliquer sur l'onglet *Nouvelles de Chez Nous*.



***Mot du président
M. Maurice Vachon***

Bonjour à toutes et à tous !

Drôle de mois de mai dans Charlevoix. Je demeure à Baie-Saint-Paul et heureusement, je n'ai pas été touché par les inondations, touché surtout par cette tristesse des gens qui ont perdu beaucoup dans ce malheureux événement. On a pu voir cette grande solidarité charlevoisienne se manifester. On ne peut que souhaiter que du courage à toutes celles et ceux qui sont souvent touchés par de tels événements dus aux changements climatiques dans tout le Québec, y compris les feux de forêts. J'espère que vous tous avez été épargnés dans votre région !

Avec votre deuxième numéro du bulletin *Le Copechagnière* de l'année 2023, nous vous proposons le contrat de mariage de **Marie-Angélique Vachon** arrière-petite-fille de Paul et de **Marguerite Langlois** et un peu d'histoire des Vachon Inuit Montagnais de Pessamit (anciennement connu sous le nom de Betsiamites) qui ont adopté le nom de Vachon,

En parcourant votre bulletin, vous pourrez lire le procès-verbal de notre assemblée générale de l'année passée, enrichi du rapport de la présidence 2022. Préparez vos commentaires et vos suggestions à adresser à votre conseil d'administration et procédez le plus tôt possible à votre inscription au rassemblement de 2023.

Ce rassemblement sera particulier, car nous serons dans le charmant village de Deschambault avec son Vieux Presbytère et son site historique particulier. Sans oublier les différents commerçants de l'endroit. N'attendez pas que l'été passe pour nous annoncer votre participation à cet événement et même votre intention de participer à l'administration de votre association de famille. Prenez le temps de lire toutes les informations pour ce rassemblement et notre assemblée générale annuelle dans les pages centrales de ce bulletin.

En terminant, je vous informe que nous serons dix personnes qui participeront au voyage « Retour aux sources » en France du 20 septembre au 3 octobre prochain. Vous pourrez lire un reportage dans le bulletin d'octobre.

On attend de vos nouvelles et vos inscriptions pour notre AGA du 26 août. Le rassemblement annuel n'est pas seulement pour les membres du CA, c'est surtout pour vous que nous le faisons, afin de vous y rencontrer et de partager.

Bon été !

Des Vachon de la région de Pessamit par Léandre Vachon

À l'automne 2022, Madame Carole Vachon m'envoie une photo trouvée sur le site du musée Villeneuve-France d'une dame Victoria Bacon, mariée à Joseph Vachon, Innu, en train de lacer une raquette. Photo de Paul Provencher 1931. (Noter : cette photo a été depuis retirée de ce site).

Lors de mes recherches en généalogie, j'ai à l'occasion lu des avis de décès de Vachon de cette paroisse sans trop m'attarder. Alors en consultant les données de BMS2000, j'ai trouvé une lignée de six générations de la descendance d'un certain Jean-Baptiste Vashon ou Vachon Montagnais soulignant que Victoria Bacon, était mariée à Joseph Vachon, innu des inuits Montagnais de Betsiamites, Saguenay.

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Pessamit (anciennement **Betsiamites**, ou **Bersimis**) est une réserve des Premières Nations et une communauté innue dans la province canadienne de Québec, située à environ 50 kilomètres au sud-ouest de Baie-Comeau le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent à l'embouchure de la rivière Betsiamites. C'est de l'autre côté de la rivière directement au nord de Rimouski, au Québec. Il appartient à la bande innue de Pessamit.

La réserve comprend les communautés de Betsiamites et de Papinachois.

Historique

Les peuples autochtones avaient vécu ou visité le site pendant des siècles avant l'arrivée des Européens. Au début du XVII^e siècle, [Samuel de Champlain](#) signale la présence d'un village innu sur la Côte-Nord du Saint-Laurent qu'il identifie comme *Sauvages Bersiamiste* sur sa carte de 1632. ^[3]^[5]

À l'époque française, un poste de traite a été établi à l'embouchure de la rivière Betsiamites appelée Pointe-des-Bersimites par [Gilles Hocquart](#) en 1733 (bien que ce poste soit probablement situé sur la rive ouest de la rivière Betsiamites plutôt que sur la rive est où le village est maintenant debout). Durant cette même période, de nombreux missionnaires jésuites évangélisent et convertissent les Innus qui fréquentent les différents postes de traite le long de la côte. ^[3]^[5]

En 1845, les registres de la Mission Notre-Dame-de-Betsiamits ouvrent et quelques années plus tard en 1849, les Innus commencent à défricher le site du village actuel afin d'y construire une chapelle. En 1855, la [Compagnie de la Baie d'Hudson](#) établit son poste et, à partir de 1860, une communauté industrielle se développe du côté ouest de la rivière Betsiamites, connue sous le nom de Bersimis (aujourd'hui Rivière-Bersimis dans la [municipalité de Colombier](#)), qui en 1900 était plus grande que le village innu du côté est. ^[3]

En 1853, les Innus de Betsiamites se voient d'abord attribuer une réserve de 70 000 acres (280 km²) à l'ouest de la [rivière des Outardes](#), connue sous le nom de réserve de Manicouagan, qui est décrite par [John Rolph](#), commissaire des Terres de la Couronne, comme : « Sur la rivière Saint-Laurent de la rivière des Vases à la rivière des Outardes à Manicouagan d'environ 11 milles de

largeur sur 10 milles de profondeur ». La Rivière des Vases est maintenant connue sous le nom de Rivière Ragueneau, donc la réserve correspondait approximativement à l'actuelle municipalité de [Ragueneau](#). En 1861, le gouverneur général en conseil autorise le déplacement des Innus de Manicouagan vers la réserve de Bersimis, qui a la même superficie que la réserve de Manicouagan, soit 70 000 acres (280 km²). Mais la formation de la réserve n'a guère affecté les Innus, car, pendant de nombreuses années par la suite, la plupart des familles sont restées nomades et passeraient presque toute leur vie dans la forêt, chassant le caribou, le castor et l'ours, ainsi que le lièvre et la perdrix pour compléter leur alimentation. En fait, les Innus ont tardé à adopter de nouvelles techniques et améliorations, comme les canots en toile ou les poêles en métal, mais ont plutôt conservé leurs croyances, leurs connaissances, leurs comportements et leurs techniques traditionnels. ^{[5] [6]}

En 1924, le conseil de bande autorise le gouvernement du Québec à construire la route provinciale ([Québec Route 138](#)) à travers la réserve, et en 1955, la route locale entre le village et la route est construite. ^[6]

Le 21 février 1981, le conseil de bande de Bersimis s'est renommé et a renommé la réserve en Betsiamites. En 2005, le Conseil de bande de Betsiamites a de nouveau été renommé, cette fois Conseil des Innus de Pessamit, et le 6 novembre 2008, la Commission de toponymie du Québec a accepté de changer le nom de la réserve en Pessamit. Réserve indienne. ^{[3] [5]}

1re Génération

1. **Jean-Baptiste¹ Vashon** Notes: Montagnais. Il a épousé (1) **Charlotte Kokomimask**, 02 juillet 1834 à N.-D.-de-l'Assomption Betsiamites, Saguenay, QC. Note: De la Mission des Sept-Îles. Il a épousé (2) **Marie Volland dite Matskishweu**, 20 mai 1846 à N.-D.-de-l'Assomption Betsiamites, Saguenay, QC. Notes: Marie était majeure lors de ce deuxième mariage. Il a épousé (3) **Marie-Anne**, 16 juillet 1863 à N.-D.-de-l'Assomption Betsiamites, Saguenay, QC.

Enfant(s) de Marie Volland dite Matskishweu:

- + 2 i. William² Vachon.

2e Génération

2. **William² Vachon** (1.Jean-Baptiste¹ Vashon). Il a épousé **Marie-Josette Bacon**, le 8 août 1865 à N.-D.-de-l'Assomption Betsiamites, Saguenay, QC (fille de Joseph Bacon et Lisette Régis).

Enfant(s) :

- + 3 i. Martin³ Vachon.

3e Génération

3. **Martin³ Vachon** (2.William², 1.Jean-Baptiste¹ Vashon). Il a épousé **Annie Simon**, 15 juillet 1901 à N.-D.-de-l'Assomption Betsiamites, Saguenay, QC (fille de Pierre Simon et Annis Bacon).

Enfant(s) :

- + 4 i. Joseph⁴ Vachon.

4e Génération

4. **Joseph⁴ Vachon** (3.Martin³, 2.William², 1.Jean-Baptiste¹ Vashon). Il a épousé **Victoria Bacon**, 28 juillet 1936 à l'église N.-D.-de-l'Assomption Betsiamites, comté Saguenay, QC (fille de Raphaël Bacon et Élisabeth Nokutsash).

Enfant(s) :

- + 5 i. Adrien⁵ Vachon

5e Génération

5. **Adrien⁵ Vachon** (4.Joseph⁴, 3.Martin³, 2.William², 1.Jean-Baptiste¹ Vashon). Il a épousé **Cécile Rock**, 05 août 1961 à l'église N.-D.-de-l'Assomption Betsiamites, comté Saguenay, QC (fille d'Alphonse Rock et Anne-Marie Canape).

Enfant(s) :

- 6 i. Armandine⁶ Vachon.

6e Génération

6. **Armandine⁵ Vachon** (5 Adrien, 4.Joseph⁴, 3.Martin³, 2.William², 1.Jean-Baptiste¹ Vashon). elle a épousé Bruno Jourdain, le 28 juin 1986 à l'église N.-D.-de-l'Assomption Betsiamites, comté Saguenay, QC (fils d'Odilon Jourdain et Caroline Vachon)



Photo d'une partie de la réserve
Population en 2021: 2428. Langue
maternelle : anglais 2%, français 4 %,
Anglais et Français 0 %, autre comme
première langue 94 %.



*Victoria Bacon, mariée à Joseph Vachon,
Innu, en train de lacer une raquette. Photo
de Paul Provencher . 1931.*

**Contrat de mariage de Pierre Garnier et Marie-Angélique Vachon
arrière-petite-fille de l'ancêtre Paul et de Marguerite Langlois**

Marie-Angélique, Louis, Vincent et Paul.

1. *Marie-Angélique Vachon née, 1er septembre 1724 et décédée le 4 décembre 1799 était du deuxième mariage de son père Louis et de Marie Angélique Landry. Elle avait trois demi-frères, une demi-sœur des quatre enfants, du premier mariage de Louis Vachon et de Marie-Élisabeth Campagna. Du deuxième mariage de son père Louis avec sa mère elle est l'aînée d'une famille de six enfants, quatre filles et deux garçons :*
2. *Madeleine Vachon née, 09 janvier 1726 et décédée 1er septembre 1816.*
3. *Jeanne Vachon/Laminée née 11 mars 1727 et décédée 22 octobre 1808.*
4. *Jean Vachon né 15 novembre 1728 et décédé 21 octobre 1749.*
5. *Louis Vachon né 12 janvier 1729 et décédé 12 janvier 1730.*
6. *Rose Vachon née 06 août 1730 et décédée 11 juillet 1733.*

7 octobre 1744

Contrat de mariage de Pierre Garnier et de Marie-Angélique Vachon sa femme.

Pardevant le Notaire des Seignieurie de beauport Notre Dame des anges deSt. gabriel Et autre Lieux SoubSigné Residant audit beauport Et teSmoint cy Enfans nomé furent present le Sr. Louy binet Et Marie Angelique Landry Son EpouSe, le quel authoriSe habitant demeurant audit beauport Les quelles Stipulant En Cette pour Marie angelique vachon filles de deffunct Louy vachon Et la dites Landry Ses pere Et mere, a ce presentes, Et de Son ConSentement d'une Part; Le Sr. Pierre garnier Et Marie Magdelainne tessier Sa femme Stipulant aussy En Cette partyes pour pierre garnier leur fils aussy ace preSent Et de Son ConSentement pour luy Et En Son Nom dautre Part; Les quelles de leur bon grée Et volontés En la presence de ladvie Et du Consentement de leur parant Et amie pour Se assemblé de part Et d'autre; SCavoire de la part dudit Sr. Pierre garnier de Sa dites femme, Et de leur dit fils; de Langes vincent, Et Charle garnier, Ses frere germain, du Sr. Vincent provoSt oncle maternelle, du Sr. Jean tessier aussy oncle maternelle, audit future Epoux; Et de la part dudit Louy binet de Sa dites femme Et de leur dites fielles; de louy vachon frere germain du Sr. Jean duprac oncle maternelle a CauSe de deffunctes Marie Landry, du Sr. pierre giroux Coussin issus de germain; du Sr. Nicolas binet amie a la future EspouSe Ont Eté fait les traités Et promesse de Mariages quy EnSuivent CeSt aSCavoire ledit Pierre garnier Et la dites Marie angelique vachon futurs Espoux Se Sont promie Et promet Se prendre Reciproquement L'un Et L'autre par Nom Et loy de Mariages, Et le dit Mariages Celebrere En face de Stes. Eglise Catholique Et Romainne le plus toSt que faire ce pourra Et qu'il Sera deliberée Entre Eux leur parant Et amie Sy Dieu Et notre mere Stes. Eglise J consentes Et accorde; Pour Estre Comme Seront au Jour de leurs EspouSaille, Uns et Comm un En tous bien meubles ConsqueSt immeubles Suivant La Coutune deparis, Sans Estre tenue audit hypoteque L'un de L'autre faite Et Créé auparavant la Solemnités deleur future Mariages

que Sy au Cuns y a Elle Seront paØier Et acquités par Celuy dequy Elle procederont Et Sur Son bien En faveur duquelle future Mariages Et Jceluy Parvenire, Se prenderont les future Espoux avec

Page (2)

tous Et ChaCun leur bien leur bien et Droit a Eux appartenant Eschue Et a Echoire, En faveur du quelle les dis bien Entreront En la future Communautés, Le future Epoux a Douée Et Dou La future EpouSe du Douaire Coutumier ou de la Somme de quatre Cent livre de Douaire prefix pour une foix paØier au choix Et option de la future EpouSe Sy toSt que Douaire aura Lieux Et delivrance; Le Preciput Sera Esgalle Et Reciproque Entre les futurs Espoux de la Somme de Deux Cent livre apprendre par le Survivant Sur les bien meubles deleur future Communautés Suivant

L'Invantaire quy En Sera fait alors, Et Sans Criée-En meubles ou En denier Comptant, au choix du Survivant; Sera LoiSibles ala futurs EspouSe adenant La Dissolution de leur future Communautés Renoncer a Jcelle Sy bon luy Semble Et demporter franchement Et quittement ce quelle Justiffira avoir apportés avec Son future Epoux, Ses habit Linges Servantes a Son Usages avec le lit garnie telle quy Sera pour Lors Sans diminution de Ses Douaire Et preciput cy dessus, cy dessus Reglé Et tout Cependant Et ConStant le dit Mariages, tantes par Succession Donation que autrement Sans payer au Cune dette hypoteque de leur future Communautés En Core bien quelle y fut obligé ou Condamnée auquelle En Se CasElle aura Son hypoteque Sur les bien dudit future Epoux qu'il a des apreSant Chargé Et hypoteque Et le future Epoux Ses linges harde Et lit Comme dessus, Car ainsy a Esté letoute accordé Entre les partyes parant Et amie Promettant &c obligent &c Renoncent &c fait Et passé audit beauport En la MaiSon dudit Louy binet Et Sa dites femme le SeptieSme Jour de Octobre apreSt midy MilnSept Cent quarante quatre En preSence des dis parant Et amie Et des Sr. Jean duprac Et de René toupin teSmoint quy ont avec nous notaire Signé Et ont les futurs Espoux le dit pierre garnier, le dit Louy binet Et autre Susnomé desclaré ne Scavoire Signé dece En quis Suivant Lordonnance lecture fait

Jean duprac (Sign.)

René toupin (Sign.)

Duprac (Sign.)
notaire

La transcription de ce contrat qui suit n'engage en rien la responsabilité de l'association. L'original de ce document a été numérisé par le BANQ.

1
Pardevant le Notaire, des Seigneurs de Beaupont, Notre
Dame, des anges, de St. gabriel et autres lieux, souzique,
Residant audit Beaupont et les voisins y en fins nous furent
present le Sr. Louis Binot et Marie, Angélique Landry
Jean Esroux, le quel est veuf habitant demourant audit
Beaupont les quelles Stipulant en cette pour Marie, au quel
que arachon filles de Jehan Binot Landry et la dite
Landry les pères & mères, acc. parents; et de son consentement
Pierre Paul; Le Sr. Pierre garnier et Marie, et Angélique
Lefrier la femme Stipulant en cette, pastiges pour Pierre
garnier leur fils au présent et de son consentement
pour lui et en son nom autres Paul; les quelles
de leur bon gré et volontés en la présence de Cadric le Du
Consentement de leur parents et amies pour le dit
de part et d'autre; Navoise de la part dudit Sr. Pierre
garnier de la dite femme, et de leur dit fils; de Jacques
vincent, et Charles garnier, ses freres germain, du Sr. Vincent
provoct oncle maternelle, du Sr. Jean Lefrier oncle
maternelle, audit Jacques Esroux; et de la part dudit Louis
Binot de la dite femme et de leur dites filles; de Couy arachon
père germain du Sr. Jean Duproac oncle maternelle a Paul
de Jehan Binot Marie Landry, du Sr. Pierre givoux Cousin
issus de germain; du Sr. Nicolas Binot amie, à la future de pouse
C'est dite fait les traites et promesse de mariages qui en suivent
C'est au Carrière le dit Pierre garnier et la dite Marie, Angélique
arachon futurs Esroux se sont promis et promis, se promettre
heiréagelement l'un et l'autre par leur et leur de
mariages, et le dit mariage solennel, en face de St. Esprit
Catholique et Romainne le plus tost que faire se pourra
et qu'il sera delibéré. future leur parents et amies, y Dieu
et notre mere St. Esprit. consentis et accorde; Pour estre
comme sont au jour de leur Esroux faite, et en son
un en tous biens meubles conquests immeubles suivent
la Coutume de Paris, sans estre tenue audit Esroux
l'un de l'autre faite, et Corré auparavant la solennité
de leur future mariages que y au Cours y a elle, tout
soient et acquies par celui de qui elle procederont et
leur bon bien en faveur du quelle future mariages et
Je leur Parvenir, se prendront les future Esroux avec

tous Et Chacun leur bien leur biens Provit a eux approuve
nant S'entend et a recevoir, au favor duquel les Dis bien
entendront en la future Communauté, le future Epoux
a Paulé Et Dou de future Epouse du D'uaire. Contenus
cudela somme de ce que les Dis lires de D'uaire profia
pour une fois paier au choix et option de la future Epouse
Et tout que D'uaire aura deux Et de l'iraime; Le D'uaire
sera égale Et reciproque entre les futurs Epoux de la
Somme de Deux cent lires approuve par le Survivant
Sur les biens meubles de leur future Communauté. S'entend
L'Inventaire qui en sera fait alors, Et sans Coire
en meubles ou en deniers Comptant, au choix du Surviva-
nant; Sera déduits ala future Epouse advenant de
Dissolution de leur future Communauté. S'entend a
Gratité Et son Luy S'entend Et Temporellement
Et quiettement ce quelle Justifiera avoir, approuve avec
son future Epouse, ses habits Linges servantes a son Usage
avec les garnes telle que sera pour lors sans diminution
de ses D'uaire Et percus et de l'us, et de l'us de l'eglé
Et tout Cependant Et Contant le dit Mariage, Parle pour
l'exception D'uaire que autrement sans paier au Cime
dette Hypothécaire de leur future Communauté. S'entend bien
quelle s'ent obligé au Communauté, laquelle en le Cas
s'elle aura son Hypothécaire sur les biens dudit future Epouse
qu'il a des assurant Charge Et Hypothécaire Et le future
Epouse les linges hardes Et lit Comme de l'us, Car ainsi
a Elle le tout accordé entre les parties parant Et amie.
D'uaire de obligent de Renouveau Vie fait Et valle
audit Renouveau du Calendrier dudit Louis Cinet Et Va d'ice
le premier le Septiesme Jour de Octobre assant midi et lit
Et cent quarante quatre. Sa presence des Dis parant Et amie
Et des J^r Jean Dupont Et de René Coupin les moins que ont
avec nous notaire, signé Et ont les futurs Epoux le dit jour
garnies le dit Louis Cinet Et autre. S'entend de l'us ne
S'entend. S'entend Dece en quis S'entend l'ordonnance de l'us.
fait Jean Dupont René Coupin

J Dupont
notaire

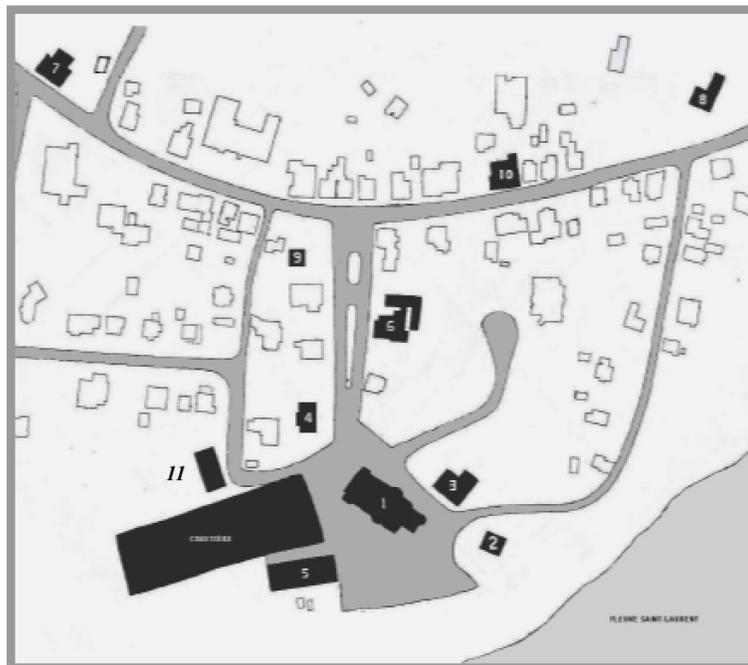
Déroulement du rassemblement du samedi 26 août 2023

Sur l'autoroute 40, prendre la sortie 257 en direction de Deschambault et suivre les indications pour **Vieux Presbytère**. Repérer la Salle Paul-Benoit sur le plan ci-dessus. Il y a plusieurs possibilités de stationnement aux alentours. On vous invite à arriver tôt, car il y a un marché public au centre du village de 9 h à 13 h tous les samedis.



Salle Communautaire Paul-Benoit

LE NOYAU VILLAGEOIS DE DESCHAMBAULT



- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. Église Saint-Joseph (1835) | 2. Vieux Presbytère (1815) |
| 3. Hôtel de ville (1872) | 4. Salle des habitants (1840) |
| 5. Couvent (1861) | 6. Magasin général (1866) |
| 7. Relais de Poste (1794) | 8. Maison Veuve-Groleau (1715) |
| 9. Boutique Souris des champs | 10. Antiquités Deschambault |
| 11. Salle Paul-Benoit | |

Déroulement de la journée

- | | |
|----------|---|
| 09 h 30 | Accueil et inscription |
| 10 h 30 | Assemblée générale annuelle |
| 12 h 00 | Apéro |
| 12 h 30 | Dîner par un traiteur. Apportez vos breuvages : vin, bière ou liqueurs |
| 13 h 30. | Conférence et visite du site patrimonial de Deschambault <ul style="list-style-type: none">- Église Saint-Joseph- Cap Lauzon- Vieux Presbytère- Commerçants du village |
| 15 h 30 | Présentation du commerce « Julie Vachon Chocolats » et dégustation |
| 15 h 45 | Photo officielle du rassemblement |
| 16 h 00 | Tirage des prix de présence et mot de la fin |

Convocation à l'Assemblée générale annuelle de 2023

Le samedi 26 août 2023 à 10 h 30

À la salle municipale Paul-Benoit, 107 Rue de la Salle, Deschambault, QC GOA 1S0

Ordre du jour

- 1 – Ouverture de l'Assemblée générale annuelle
- 2 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 – Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2022
- 4 – Rapport d'activité de la présidence
- 5 – Rapport du trésorier : états financiers
- 6 – Rapport du registraire : adhésions à la ADPV
- 7.– Site Internet et page Facebook
 - Rapport du webmestre
 - Commentaires et suggestions
- 8– Élections des nouveaux membres du CA
 - Désignation d'un président d'élection
 - Désignation d'un secrétaire d'élection
 - Information sur le nombre de postes à combler
 - Mises en candidature
 - Nomination des membres du CA
 - Résultat du conciliabule des membres du nouveau CA
- 9 – Période de questions
- 10 – Levée de l'Assemblée générale annuelle

Préinscription avant le lundi 24 juillet 2023

DATE LIMITE : Lundi 24 juillet 2023. Le sceau postal en fait foi.

COÛT : Membre : **60 \$**
Non-membre : **63 \$**

Note : Un non-membre peut adhérer à l'association en préinscription et payer le même prix que le membre.

Inscription avant le lundi 14 août 2023

DATE LIMITE : Lundi 14 août 2023. Le sceau postal en fait foi.

COÛT : Membre et non-membre : **65 \$**

Libellez votre chèque au nom de l'**Association des descendants de Paul Vachon**.

Postez à **Maurice Vachon, 14 rue du Trèfle, Baie-Saint-Paul, G3Z 0H2**

Ou payez par virement Interac à : mauricevachon@derytelle.comet l'inscription par courriel.

INFORMATION :

Maurice Vachon : 418 222-2811. Courriel : mauricevachon@derytele.com

Daniel Pomerleau 819 569-0397. Courriel : imd@videotron.ca

Marie-Marthe Pomerleau : 819 565-0655. Courriel : rcharest2@videotron.ca

Léandre Vachon : 450 349-6141. Courriel : lenvac@sympatico.ca



FORMULAIRE D'INSCRIPTION (complétez aussi la page suivante)

PRÉINSCRIPTION MEMBRE ET NON-MEMBRE : Date limite : 24 juillet 2023

NOM : _____ No : _____ TÉL : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Courriel : _____

Nombre de membres _____ x 60 \$ = _____

Nombre de non-membres _____ x 63 \$ = _____

TOTAL : _____ \$

INSCRIPTION POUR TOUS : Date limite : 14 août 2023

NOM : _____ Tél : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Courriel : _____

Nombre de personnes : _____ x 65 \$ = _____

TOTAL : _____ \$

Pour se rendre à la salle municipale Paul-Benoit, 107 Rue de la Salle, Deschambault

Sur l'autoroute 40, prendre la sortie 257 en direction de Deschambault et suivre les indications pour Vieux Presbytère. Rendu sur le site historique du village, repérer la Salle Municipale Paul-Benoit.

Il y a plusieurs possibilités de stationnement aux alentours. Nous vous invitons à arriver tôt, car il y a un marché public de 9 h à 13 h sur le site du village.

À voir dans les alentours.

- Moulin de la Chevrotière, 109 Rue de Chavigny, Deschambault
- Fromagerie des Grondines, 274 2e Rang E, Grondines
- La Sucrière, 55 2^e Rang, Deschambault
- Boulangerie Le soleil Levant, 234 Chemin du Roy, Deschambault
- Moulin à vent de Grondines, 535 Chemin des Ancêtres, Grondines



Noms et prénoms des personnes qui vous accompagnent

Nom : _____ Membre n° : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom : _____ Membre n° : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom : _____ Membre n° : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Hébergement à Deschambault :

Econo Lodge : 11 Rue des Pins,
Deschambault QC G0A 1S0
418286-4959

Auberge de l'Ouest : 264A Chemin du Roy.
Deschambault, QC G0A 1S0
(418) 286-0358

Gîte du Village : 283, Chemin du Roy,
Deschambault, QC G0A 1S0
(4180) 286 6912

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022

PROCÈS-VERBAL DU 27 AOÛT 2022
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE POMERLEAU
521, 6° AVENUE NORD, SAINT-GEORGES

PRÉSENCES :

Baillargeon Marcelle; Charest Réjean; Duval Pierre;
Gagnon Andrée; Gagnon Réjeanne; Giroux Lucille;
Pomerleau Coralie; Pomerleau Charles; Pomerleau Daniel;
Pomerleau Élane; Pomerleau Éric; Pomerleau Francine;
Pomerleau Gaby; Pomerleau Gaétane; Pomerleau Gilles;
Pomerleau Hervé; Pomerleau Jeanne; Pomerleau Roger;
Pomerleau Marie-Marthe; Pomerleau Pierre-Georges;
Sabourin Rachel; Simard Claude; Vachon Carol;
Vachon Francine; Vachon Jacques; Vachon Léandre;
Vachon Lise; Vachon Lisette; Vachon Mario;
Vachon Mathieu; Vachon Maurice; Vachon Micheline;
Vachon Richard #1; Vachon Richard #2; Vachon Sylvain.

1- OUVERTURE DE L'AGA

M. Daniel Pomerleau fait la présentation de l'exécutif sortant.

M. Daniel Pomerleau fait la présentation de la famille Hervé Pomerleau et au nom de notre association les remercie de leur hospitalité.

M. Daniel Pomerleau explique le déroulement de la journée et fait état de l'absence de notre présidente, Mme Pierrette Vachon-L'Heureux pour des raisons de santé.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par Mme Micheline Vachon et appuyée par M. Charles Pomerleau.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2021

Considérant que le document a été publié, il n'est pas nécessaire de faire la lecture; Mme Lucille Giroux propose l'acceptation du document et M. Roger Pomerleau l'appuie.

4- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

En l'absence de Mme Pierrette Vachon-L'Heureux, Mme Francine Vachon en fait lecture qui décrit les principales activités de l'année; vous retrouverez ce document à l'annexe 1.-

5- RAPPORT DU TRÉSORIER

M. Éric Pomerleau présente les états financiers 2021-2022 que vous retrouverez à l'annexe -2-. La situation ressemble aux années antérieures avec un bilan négatif de 204 \$. Le total des avoirs est de 9 560,91 \$.

6- RAPPORT DU REGISTRAIRE

M. Maurice Vachon fait état de la situation de notre association : le nombre de membres a diminué légèrement (3 membres) au total, par contre nous avons recruté 6 nouveaux membres pour un total de 102 membres actifs.

7- RAPPORT DU WEBMESTRE

M. Maurice Vachon décrit sommairement la situation de notre site WEB et notre page Facebook : en janvier 2022, notre page a été piratée; nous avons dû en construire une autre alors que le site reçoit plus de 15 218 visites et 13 690 visiteurs différents. Ses objectifs sont de compléter la page Facebook, ajouter du contenu dans la section Paul Vachon et faire la mise à jour du nouveau site internet. (Annexe -3-)

8- ÉLECTIONS DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Nomination d'un président d'élection : M. Léandre Vachon est élu par acclamation.

Nomination d'un secrétaire d'élection : M. Daniel Pomerleau est désigné.

M. Léandre Vachon présente les postes à combler et décrit le rôle du Conseil d'administration.

Mises en candidature :

- « M. Maurice Vachon est proposé par Mme Micheline Vachon et appuyé par M. Carol Vachon »

- « Mme Élane Pomerleau est proposée par M. Hervé Pomerleau et appuyée par M. Charles Pomerleau »

- « M. Éric Pomerleau est proposé par M. Richard Vachon #1 et appuyé par M. Richard Vachon #2 »

- « Mme Francine Vachon est proposée par M. Carol Vachon et appuyée par Mme Lucille Giroux »

- « Mme Marie-Marthe Pomerleau est proposée par Mme Lucille Giroux et appuyée par Mme Micheline Vachon »

- « M. Pierre Duval est proposé par M. Richard Vachon #2 et appuyé par Mme Réjeanne Gagnon »

- « Mesdames Francine Vachon et Marie-Marthe Pomerleau ainsi que messieurs Éric Pomerleau et Maurice Vachon acceptent »

- « Madame Éline Pomerleau et M. Pierre Duval refusent »

Considérant l'absence de Mme Pierrette Vachon-L'Heureux, le partage des tâches se fera lors du prochain conseil d'administration.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Mesdames Coralie et Jeanne Pomerleau témoignent que le village de Copechagnière en France est très petit et rustique, mais les gens sont accueillants.

Il faudrait vérifier la rumeur que la vedette Madona serait dans la lignée de Paul Vachon.

10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par M. Richard Vachon #1 et appuyée par M. Charles Pomerleau.

Annexe 1 à ADPV PV AGA 27 août 2022

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 2021-2022

Vous avez remarqué que notre présidente Pierrette Vachon-L'Heureux est absente. Cette absence est pour cause de maladie. Alors, je vous présente le rapport récapitulatif des événements qui ont marqué la dernière année de l'association. D'abord le rassemblement 2021 qui marquait son 25^e anniversaire d'existence fut tenu en mode virtuel pour une deuxième année consécutive en raison de la pandémie Covid-19. Le thème principal fut l'histoire de la seigneurie de Beauport, avec la présentation d'une entrevue de notre présidente Pierrette avec M. Rainville de la Société d'art et d'histoire de Beauport. Cette présentation nous dévoilait plusieurs détails sur les débuts et développements de la Seigneurie de Beauport et du bourg du Fargy, dont l'endroit probable où étaient situés les bâtiments de l'ancêtre Paul Vachon et les détails sur les trois concessions qui ont fait que la terre de Paul s'allongea de 10 à 30 et finalement jusqu'à 50 arpents de profondeur.

À la fin du rassemblement de l'année dernière Pierrette a entrepris sa douzième année à la présidence de l'Association des descendants de Paul Vachon, l'ADPV. Ce sera l'année où la plaque commémorative qui fut dévoilée lors du grand rassemblement de 2000 est installée le 12 novembre 2021 près de l'entrée principale de l'école secondaire la Seigneurie à Beauport.

Cette année, le conseil d'administration de votre association s'est rassemblé virtuellement, une première fois, pour la 50^e réunion de l'ADPV, le 27 novembre. Un point à l'ordre du jour fut de faire le point avec le secrétaire Daniel Pomerleau sur les mandats attribués aux administrateurs et aux administratrices. À noter qu'il n'y a pas eu de changement aux responsabilités pour les membres du conseil depuis 2019. Tous avaient convenu de maintenir le statu quo pour 2020, entente qui fut reportée pour 2021. Un autre point de l'ordre du jour était le retour sur l'installation de la plaque commémorative.

À la deuxième réunion tenue le 20 février 2022, un premier point traitait de la décision de tenir l'assemblée générale annuelle aux Industries Pomerleau à Saint-Georges de Beauce. Un autre point traitait du projet ADNy. Par un processus de triangulation, Léandre nous confirmait que par un processus de triangulation, l'ADN de l'ancêtre Paul Vachon par l'ADNy des descendants de deux de ses fils Vincent Vachon dit Laminée et Noël Vachon dit Pomerleau. Un grand merci à monsieur Dominic Gagnon l'instigateur de notre participation à ce projet et à monsieur Paul Vachon descendant de Vincent Vachon (la personne clé du projet) en fournissant de son ADN.

La troisième réunion du CA traitait de la préparation du rassemblement, alimentée par le rapport des membres du comité exécutif du rassemblement qui s'étaient rendus aux Industries Pomerleau à Saint-Georges pour rencontrer monsieur Hervé Pomerleau et sa fille, Madame Éline Pomerleau.

La publication de notre bulletin Le Copechagnière est une activité très importante pour la vie associative de l'association. Depuis notre dernière assemblée générale, le volume 23, numéro 3, d'octobre 2021 traitait entre autres d'un article de Daniel concernant Monsieur René Pomerleau né en 1904 à Sant-Ferdinand, comté de Mégantic qui s'est distingué par ses recherches et son enseignement sur la pathologie forestière et la mycologie.

Le Copechagnière, de mars 2022, volume 24, numéro 1 décrivait en détails l'installation de la plaque commémorative à l'école secondaire de la Seigneurie située sur la terre de notre ancêtre Paul Vachon, incluant un article dans le journal hebdomadaire « Ici l'info » de la région de Beauport. Aussi sont inclus, les détails du projet Le Québec ADNy-37 visant à valider l'ADNy de l'ancêtre Paul Vachon.

Le bulletin de juin 2022, volume 24, numéro 2 nous offre un article de Madame Carole Vachon, membre depuis 2000. Elle nous propose une lecture fort agréable et savoureuse du récit de la vie d'un grand-oncle, Eugène Vachon lors de la célébration de son 100^e anniversaire de naissance. Une grande partie du contenu du bulletin est dédié à vous informer sur le rassemblement 2022 et plus particulièrement à l'histoire de la famille Pomerleau et au bâtisseur Monsieur Hervé Pomerleau.

Au nom de notre présidente cette très chère Pierrette, je tiens à remercier tous les membres de cette formidable équipe que sont les membres du conseil d'administration. Vous avez tous participé de plusieurs façons à nos projets pour en faire un indéniable succès. Un grand merci à Monsieur Hervé Pomerleau, aux membres de sa famille qui nous ont si généreusement offert leurs facilités pour tenir ce rassemblement aujourd'hui.

Longue vie à l'Association des descendants de Paul Vachon !

Bon 26^e anniversaire!
1996-2022

Francine Vachon

Québec, août 2022

Annexe 2 à ADPV PV AGA 27 août 2022

2022-08-27 Rapport du registraire, du site Internet et page Facebook

PS : les données entre parenthèses sont celles de l'année passée.

1. **Réalisations 2021 – 2022 :**

Mise à jour du site internet et ajout des trois bulletins « Le Copechagnière ». Volume 20 (2018).

2. **Cotisations des Membres actifs** 102 (105)

Membre à vie : 2

Membres en règle : 76 (73)

Membres en règle conjoints 19 (18)

Cotisations dues (1^{er} envoi fait) : 0 (7) membre conjoint

Cotisations dues (2^e envoi fait) : 6 (2) membres et 0 (0) membre conjoint

Depuis le 1^{er} septembre 2021

Nouveaux membres : 6(2). Et nouveau membre conjoint 0 (0)

3. **Recrutement** : Nous observons une diminution de 3 membres depuis août 2021.

4. **Page Facebook**

Notre page Facebook a été piratée en janvier 2022. Je suis à créer un nouveau compte Facebook pour l'association.

5. **Site Internet**

Le site Internet pendant le mois de juillet. La FAFQ a changé de site pour l'hébergement des sites Internet des associations. La situation est maintenant réglée. Le site est en constante évolution. La mise à jour sera faite régulièrement dans les prochains mois, surtout pendant la saison hivernale. Un nouvel onglet a été ajouté sur le site Paul Vachon : on y trouvera des documents, des ouvrages, des infos reliées à l'ancêtre Paul Vachon. (Encore en construction)

Voici les statistiques de la fréquentation du site Internet depuis octobre 2012

| | Statistiques |
|---------------------|------------------|
| Visites sur le site | 15 218 (13 9000) |
| Visiteurs | 13690 (12 906) |
| Pages vues | 49 328 (45 626) |

6. **Les objectifs**

Les objectifs pour la prochaine année seront :

- Création de la nouvelle page Facebook pour l'association.
- Ajouter encore du contenu dans la section « Paul Vachon »
- Terminer la mise à jour du nouveau site

Maurice Vachon

Annexe 3 à ADPV PV AGA 27 août 2022

| SITUATION FINANCIÈRE DE | | | | | | |
|--|-------------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| L'ASSOCIATION des DESCENDANTS de PAUL VACHON | | | | | | |
| (familles Vachon et Pomerleau) | | | | | | |
| Assemblée générale annuelle le 27 août 2022 à Saint-Georges | | | | | | |
| | 2022 ^p | 2022-08-31 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
| Recettes | | | | | | |
| Cotisations des membres | 1 500.00 | 862.32 | 1 887.63 | 2 176.04 | 1 407.97 | 1 879.00 |
| Ventes d'articles de promotion et tirage | 50.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 251.50 | 278.10 |
| Rassemblements annuels & divers | 1 000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 1 300.00 | 1 387.00 |
| Intérêts du placement chez Tangerine | 30.80 | 26.58 | 41.34 | 48.31 | 63.64 | 58.88 |
| Publicité et Dons | 0.00 | 0.00 | 25.00 | 5.00 | 0.00 | 0.00 |
| Total des recettes au 31 décembre | 2 580.80 | 888.90 | 1 953.97 | 2 229.35 | 3 023.11 | 3 602.98 |
| Déboursés | | | | | | |
| Bulletin, secrétariat et registrariat | | | | | | |
| Bulletin Le Copechagnière | 1 016.13 | 677.42 | 872.79 | 952.80 | 974.30 | 990.50 |
| Secrétariat | 50.00 | 0.00 | 0.00 | 200.00 | 113.77 | 254.18 |
| Registrariat et trésorerie | 50.00 | 0.00 | 0.00 | 200.52 | 220.09 | 0.00 |
| Recrutement et Sections régionales | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Total | 1 116.13 | 677.42 | 872.79 | 1 353.32 | 1 308.16 | 1 244.68 |
| Kiosques et Congrès | 100.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 500.00 | 500.00 |
| Rassemblements annuels & divers | 1 000.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 1 361.10 | 1 098.76 |
| Articles de promotion | 100.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Cotisations F.A.F.Q., assurances | 248.00 | 248.00 | 236.00 | 314.00 | 285.00 | 316.00 |
| Incorporation (charte) | 36.00 | 0.00 | 36.00 | 36.00 | 35.00 | 34.00 |
| Site Internet | 110.00 | 110.00 | 110.00 | 321.09 | 208.41 | 91.00 |
| Frais à la Caisse populaire | 75.00 | 48.11 | 78.39 | 79.39 | 101.42 | 119.74 |
| Total des déboursés au 31 décembre | 2 785.13 | 1 083.53 | 1 333.18 | 2 103.80 | 3 799.09 | 3 404.18 |
| Excédent des recettes sur les déboursés | -204.33 | -194.63 | 620.79 | 125.55 | -775.98 | 198.80 |
| Avoirs | | | | | | |
| Solde à la Caisse Populaire de Charlesbourg | 1 961.33 | 1 985.13 | 2 206.34 | 1 626.89 | 1 549.65 | 2 401.17 |
| Part de qualification à la Caisse Populaire | 5.00 | 5.00 | 5.00 | 5.00 | 5.00 | 5.00 |
| Solde chez Tangerine | 5 538.83 | 5 543.06 | 5 534.61 | 5 459.18 | 5 427.98 | 5 364.67 |
| Inventaire incluant articles de bureau et équipement ¹ | 2 055.75 | 2 055.75 | 2 055.75 | 1 855.75 | 1 906.91 | 1 999.32 |
| Total de l'avoir au 31 décembre | 9 560.91 | 9 588.94 | 9 801.70 | 8 946.82 | 8 889.54 | 9 770.16 |
| ^p : prévision | | | | | | |
| ¹ : Depuis 2006, l'inventaire est évalué au coût de production. | | | | | | |
| L'inventaire ne tient pas compte des bulletins sous l'ancien format. | | | | | | |

Rassemblement et visites

Invitation aux membres et à vos proches

Les membres du conseil d'administration de l'association ont choisi que le lieu du rassemblement 2023 soit à Deschambault. Ils lancent une invitation aux membres de vos familles parents, frères et sœurs de se joindre à nous à la Salle Communautaire Paul-Benoit située au 107 rue de la Salle. Vous n'avez qu'à les inscrire sur les pages détachables C et D du bulletin et les retourner à Maurice Vachon, notre président et registraire qui s'occupera de l'inscription.

Sites touristiques à visiter

Bien que le rassemblement soit le samedi, vous et vos invités pouvez passer quelques jours dans la région de Deschambault-Grondines



*L'église Saint-Joseph
par Harfang*



*Le Vieux Presbytère
par Bernard Gagnon*



*Maison Delisle
Huguette Delisle*



*Maison de La Chevrotière
par Harfang*



*Rivière et Moulin de La
Chevrotière
par Nicole Ouelette*



*Quai de Deschambault, fleuve
Saint-Laurent
par Nicole Ouelette*

L'histoire du Village de Deschambault

Histoire[\[modifier\]](#) | [modifier le code](#)

Le village de Deschambault est situé dans la partie est de la municipalité. Il tient son origine de la seigneurie de Chavigny, concédée en 1640 par la Compagnie de la Nouvelle-France. En 1671, Jacques-Alexis Fleury, sieur Deschambault, épouse l'héritière de la seigneurie et il en devient propriétaire en 1683 par un échange de terres. Il donne alors son nom à son nouveau domaine. La paroisse Saint-Joseph-de-Deschambault est fondée en 1713 et érigée canoniquement en 1753. La municipalité de paroisse est créée en 1855, et la municipalité de village s'en sépare en 1951. Ces deux entités se regroupent à nouveau en 1989²⁰.



Fleuve Saint-Laurent du cap Lauzon, à Deschambault-Grondines.

« Historiquement, le noyau villageois de Deschambault s'est développé sur le cap Lauzon, une pointe de terre surplombant le fleuve Saint-Laurent, nommée ainsi en l'honneur de Jean de Lauzon, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France. La localisation des premiers établissements sur le cap s'explique par un ensemble de facteurs. Ainsi, la vue que procure

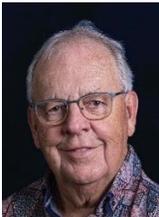
cet endroit sur le fleuve et les rapides Richelieu situés juste en face confèrent un caractère stratégique à ce lieu de l'avis des grands voyageurs et des militaires de l'époque. »

— Odonymie Deschambault-Grondines, 2008²¹.

« À une certaine époque, on disait qu'il y avait à Deschambault « un pilote à toutes les deux maisons ». Très tôt, le goût de la mer » s'y est développé, car le Saint-Laurent a longtemps représenté la seule voie qui permettait d'accéder au village. « Tout se passait sur le fleuve ! » lance d'emblée le coordonnateur du Comité des navigateurs de Deschambault, l'abbé Jacques Paquin. « Même après l'ouverture du chemin du Roy, une route jugée difficile, la voie maritime a continué pendant un bon bout de temps d'être davantage utilisée que la voie terrestre. »

— *Deschambault, un village de navigateurs*

Conseil d'administration

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | <p>Maurice Vachon, Président Registraire-Webmestre 14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul, (Québec) G3Z 0H2 418 222-2811 mauricevachon@derytele.com</p> |  | <p>Marie-Marthe Pomerleau Vice-présidente 1230, rue des Œillets Sherbrooke (Québec) J1E 1M7 819 565-0655 rcharest2@videotron.ca</p> |
|  | <p>Éric Pomerleau Trésorier 1201, des Marguerites Saint-Pierre-Île-d'Orléans, QC G0A 4E0 418 995-0551 e.pomerleau@hotmail.com</p> |  | <p>Daniel Pomerleau Secrétaire 495, rue Bégin Sherbrooke (Québec) J1G 4J7 819 569-0397 lmdp@videotron.ca</p> |
|  | <p>Francine Vachon Administratrice 385, rue Lockwell, app. 420 Québec (Québec) G1R 5J6 418 522-8817 valpaga06@gmail.com</p> |  | <p>Léandre Vachon Archiviste-généalogiste 1428, rue Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G3 450 349-6141 lenvac@sympatico.ca</p> |
|  | <p>Carol Vachon Administrateur 2808, rue Laprade, app. 4 Québec (Québec) G1V 1C1 418 650-0169 vachoncarol@videotron.ca</p> |  | <p>Sylvain Vachon Administrateur 2726, rue Maricourt Sherbrooke (Québec) J1K 1R8 819 791-5465 sylvain.vachon@usherbrooke.ca</p> |
|  | <p>Éleine Pomerleau Administratrice 174, Chemin de la passe Lac Saint-Joseph (Québec) G3N 262 418 564-0818 elainepom@me.com</p> |  <p><i>Il n'en reste que sept en inventaire à 10 \$ chacune contactez Maurice Vachon.</i></p> | |

Sollicitation d'articles

Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en octobre 2023. Prière de soumettre vos articles par courriel lenvac@sympatico.ca à Léandre Vachon pour le 26 septembre 2023.



La planification de la construction de l'actuelle église Saint-Joseph débute le 12 septembre 1833, L'architecte et sculpteur Thomas Baillairgé (1791-1859) dresse les plans de la nouvelle église qui possède comme originalités d'avoir des chapelles latérales qui ne sont pas rectangulaires, mais à pans coupés et un fond aplati dans le chevet en hémicycle. Afin d'accueillir le plus grand nombre possible de fidèles, l'église est pourvue de tribunes latérales. La façade est surmontée d'un toit en croupe ainsi que deux clochers, placés légèrement en retrait de la partie centrale. Cette section est ainsi mise en évidence; sa faible élévation et son apparence massive contribuent au caractère de lourdeur qui se dégage de l'ensemble.

Les travaux de construction débutent en juillet 1835 sous la supervision d'Olivier Larue, maître maçon de Neuville, alors que François-Xavier Normand, maître charpentier, menuisier et entrepreneur de Trois-Rivières, exécute les ouvrages de bois. Lorsque les murs atteignent la hauteur des tribunes, Larue fait tailler une large pierre sur laquelle est gravé le millésime 1837. Le gros œuvre terminé, l'église est bénite la veille de Noël 1838 par le curé (1837-1846), l'abbé François Morin (1806-1882). Le bâtiment mesure 36 mètres (116 pieds) de longueur sur 17,7 mètres (58 pieds) de largeur...

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2023

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE